

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Le long scénario inhérent à toute trêve hivernale ailée poursuit son rythme, un rythme de sénateur pour l'heure. Le premier rendez-vous significatif, en l'occurrence la réunion statutaire du Comité Sportif National, a pioché sur le canevas sportif de la prochaine saison nationale à présenter à l'Assemblée Générale Nationale dotée de la compétence de prendre les décisions finales. (Rappelons au passage qu'une précédente chronique a rapporté les principaux objets de consensus forgés lors dudit CSN.).



Le premier accord à retenir réside dans la proposition (très attendue) de l'itinéraire national 2027 reprenant six confrontations pour jeunes en grand demi-fond. Tout en moyennant par contre une participation, accordée à tout élément de la relève, de l'ordre maximal de quatre sorties. La restriction prononcée, une antithèse de la hausse décidée, peut s'interpréter, tout en faisant fi de l'absence du moindre temps de repos imposé, comme la résultante du souci de ne pas contredire outre mesure les propositions 2026 acceptées par le Bien-être animal.

Le second accord à retenir réside cette fois dans la non-prise de décision consensuelle, faute de renseignements non suffisants, au sujet de la problématique de la revisite du cadastre des zones opérationnelles en 2027 sur le territoire belge. Une démarche de la saga de ces derniers temps s'apparentant à refiler le témoin brûlant à l'Assemblée Générale Nationale.

Entretiens tombait l'ordre du jour provisoire de l'AGN du 6 novembre. Cette AGN est statutairement forcée de décider, même si parfois elle se résout à reporter en janvier/février des points le permettant. Une certitude à l'heure



actuelle, ce 6 novembre, il ne sera pas autorisé de postposer l'entérinement des deux accords précités. Il est impératif de lancer la réflexion au niveau des EP/EPR mandatées de dresser leurs propres canevas sportifs. Et ce, en connaissant les dates restant libres dans le calendrier national, le coût de la bague 2027, les directives relatives aux modes de lâcher autorisés. Le tout à des fins de finaliser la

constitution des ententes. Cela va sans dire par ailleurs que le coût arrêté de la bague fédérale 2027 donnera un avant-goût, au sortir de 2026, des tendances de la santé financière de la RFCB. Retenons encore que le dernier Bulletin



National (doté désormais d'une version papier revue à la baisse) laisse entrevoir des hausses dans la pratique.

AMENDEMENTSSSSS

Disposant du volumineux procès-verbal du dernier CSN (l'IA aurait collaboré) et du développement détaillé de la revisite de la procédure des lâchers, recourant à des notions géométriques, trigonométriques, les mandataires nationaux et provinciaux des différentes EP/EPR ont eu la possibilité de se pencher sur les différents contenus. Ce qui leur a permis, en cas de désaccord, d'introduire dans les temps et formes requis, un amendement (un seul amendement autorisé par EP/EPR) à reprendre à l'ordre du jour définitif de l'AGN du 6 novembre. Différentes sources rapportent dès à présent que des amendements ont été rédigés. Réserver une seule journée par week-end à la compétition à une nuit de panier, revoir la classification de certaines étapes nationales (souhait notamment de verser Limoges et Tulle en grand demi-fond), ne pas coopérer à la restructuration du cadastre des zones belges... sont mentionnés. Affaire à suivre....

